



Quitter son école privée en cours de cycle

Par **Nicoutche**, le **09/04/2008** à **15:10**

Bonjour,

je suis actuellement étudiant en alternance dans une école privée pour obtenir un Master. Au cours des mois passés, je me suis aperçu que l'institut de formation que je fréquentais n'était pas le genre d'établissement que je recherchais du point de vue qualitatif... De plus, je viens de Toulouse et je suis cette formation à Strasbourg.

J'aimerais donc changer d'école à l'issue de ma première année de Master pour le continuer dans une école plus "sérieuse".

Je me suis renseigné auprès de mes camarades de classe, élèves dans l'école depuis plusieurs années et d'après eux, il est très difficile de quitter l'école en cours de cycle. Plusieurs élèves ont été poursuivis et certains ont quitté l'école mais ont quand même payé l'année.

En effet, lors de la signature de mon contrat, je me suis engagé à poursuivre le cycle (2ans) dans son intégralité. Mais je n'ai eu le coût que de la première année, cela pourrait constituer une faille au contrat.

En plus il s'agit d'une formation en alternance, et un CDI me permettrait d'être libéré.

Serai-je donc forcé de trouver un CDI que je n'honorerai pas juste pour pouvoir partir de cette école?

Existe-t-il d'autres solutions?

Le fait que le prix de la seconde année ne soit pas indiqué constitue-t-il une bonne piste?

Merci pour votre aide. N'hésitez pas à me contacter si je n'ai pas été assez précis ou si vous souhaitez voir une copie de mon contrat.

A bientôt.